

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2024

## PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf avril**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrivée à 20h12), Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE

**Absents avec pouvoir :**

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS  
Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

**Absents sans pouvoir :**

Didier DUPIN  
Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h22)

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Katy VAZQUEZ DUDEK

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- **Eclairage Public - Passage Led dans le Bourg**

Monsieur PLACE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation des travaux de passage en Led dans le Bourg par le SIEL. La partie plastique sera supprimée et la lumière chaude sera conservée.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Retrofit – lanternes 6 faces	46 402 €	71.0 %	32 945 €
TOTAL	46 402 €		32 945 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

L'amortissement de ce fonds de concours se fera en 5 ans.

Monsieur PLACE informe qu'une économie de 3 000 € par an sera réalisée selon une estimation.

[Arrivée de Madame PERRET]

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux de passage en Led dans le Bourg.

- **Bail professionnel entre la commune de Perreux et Madame Marie Ferrand, Médecin généraliste**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a aménagé un espace médical composé de cinq salles de consultation, avec un accueil, salles d'attentes et une salle de réunion. Cet aménagement est livré depuis fin mars 2024. Il accueillera plusieurs professionnels de santé courant 2024.

A cet effet, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le bail professionnel entre la commune et Madame Marie FERRAND, médecin généraliste pour une durée de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 en contrepartie du paiement d'un loyer mensuel de 450 € (hors charges locatives et hors révision).

Le bail porte sur un cabinet de consultation de 19.50 m<sup>2</sup> et des parties communes (salles d'attente, couloir, toilettes pour les patients et salle de pause/réunion avec toilettes) d'une superficie de 93.39 m<sup>2</sup> soit une superficie totale de 112,89 m<sup>2</sup>, sis 376, Route de Roanne.

Monsieur le Maire précise que ce médecin généraliste débutera son activité en juillet prochain.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce bail professionnel entre la commune de Perreux et Madame Marie FERRAND, médecin généraliste.

- **Acquisition par la commune à l'indivision Fontenille de 2 parcelles situées sur le chemin de Ronde**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition par la commune de 2 parcelles situées sur le chemin de Ronde pour un montant de 195 € (avis de France Domaine facultatif dans cette hypothèse, donc non sollicité).

Il s'agit des parcelles cadastrées section B n°513 et n°535, d'une superficie totale de 195 m<sup>2</sup>, qui appartiennent actuellement à l'indivision Fontenille.

Cette acquisition est proposée pour un montant d'1 € le m<sup>2</sup> dans la mesure où il s'agit pour la commune d'intégrer ces parcelles dans son patrimoine et donc d'en assurer l'entretien.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition des deux parcelles à l'indivision Fontenille.

- **Subvention exceptionnelle de fonctionnement au lycée de Chervé**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 euros au Lycée Chervé dans le cadre d'un financement du projet « ma classe aux jeux – le programme de billetterie scolaire pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ». il s'agit d'une sortie de 60 apprenants de l'établissement pour aller vivre une épreuve des jeux paralympiques à Paris en septembre 2024.

Monsieur le Maire souligne que le lycée de Chervé est un très bon partenaire sportif pour la commune. En effet, il met à disposition son gymnase aux associations de Perreux.

De plus, Monsieur le Maire souhaiterait que le Conseil Municipal des Jeunes travaille également sur ce projet de Chervé.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette subvention exceptionnelle de fonctionnement au lycée de Chervé.

[Arrivée de Madame ROUVIDAN]

- **Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Energy Fight Club Perreux**

Madame VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 euros à l'association Energy Fight Club Perreux. Deux athlètes ont été qualifiés pour le championnat de France qui s'est dernièrement déroulé à Lisses aux portes de Paris. Cette subvention leur permettrait d'alléger les charges financières occasionnées lors de ce déplacement au championnat de France.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Energy Fight Club Perreux.

- **Versement de la prime forfaitaire de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Madame VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de cette prime exceptionnelle afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, selon les modalités suivantes :

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce versement de la prime forfaitaire de pouvoir d'achat exceptionnelle.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Remerciements de l'association Les Aiglons de Perreux**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de cette association qui remercie la municipalité pour la subvention accordée cette année.

- **Vestiaires salle des sports**

Monsieur le Maire informe que les vestiaires se dégradent, l'humidité s'est infiltrée derrière la faïence. Il y a lieu de prévoir des travaux dès septembre après une étude.

Les travaux peuvent se faire soit vestiaire par vestiaire soit dans sa globalité, auquel cas un algéco devra être prévu.

Monsieur le Maire s'interroge s'il ne serait pas opportun de faire les vestiaires avec des douches individuelles et non communes. Monsieur PLACE propose de se rapprocher de l'association Les Aiglons pour leur demander. Monsieur GIRARDIN, Président du Football Club fait part qu'aucun vestiaire dans les villages alentours n'est équipé de douches individuelles.

D'autre part, Monsieur LAREURE fait part qu'il y a encore une fuite d'eau à la salle des sports. Cette infiltration provient des panneaux photovoltaïques. Le SIEL étant maître d'œuvre et maître d'ouvrage, avait lancé un marché public mais celui-ci n'est pas finalisé en raison des offres onéreuses reçues.

- **Aménagement du carrefour à l'entrée du village et aménagement intérieur de la maison à pans de bois**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu des propositions d'honoraires d'un architecte pour la

maîtrise d'œuvre de ces deux projets. La première proposition porte sur l'intégralité des missions et la seconde porte uniquement sur la partie administrative. Monsieur le Maire propose de gérer en interne la consultation des entreprises et l'exécution des travaux. L'assemblée approuve cette proposition. Une réunion de la commission aménagement du carrefour sera organisée la première quinzaine de juin.

Monsieur DUMAS demande quel sera le devenir de la maison à pans de bois. Monsieur le Maire lui répond que le Point Information se tiendra dans ce local ainsi que des salles de réunion.

- **Elections Européennes**

Mme VALADE communique la date des élections européennes : le 9 juin 2024, elle demande aux conseillers de se positionner pour tenir les bureaux de vote.

- **Intervention de Monsieur BRAT**

Il demande si une surveillance est apportée sur les arbres jouxtant les voies communales. Monsieur le Maire lui répond que le garde champêtre a consigne de vérifier l'état des arbres lors de sa tournée. Monsieur DUCROS veille également à ce dossier et informe qu'un chantier d'abattage d'arbres à Féchet a dernièrement eu lieu, ces derniers avaient la maladie. Un frêne sera également abattu place des Combattants en fin de semaine. Monsieur PORNET demande quel est le nombre d'arbres replantés depuis. Monsieur le Maire lui répond que la plupart des arbres abattus appartenaient à des privés mais tombés sur la voirie communale. Il ajoute qu'en effet, un programme de plantation devrait être établi et invite les conseillers à participer à un groupe de travail en lien avec l'ONF et des professionnels. Madame ROUVIDAN propose de faire un partenariat avec le Lycée Roanne-Chervé-Noirétable.

- **Assemblée Générale de l'association ASMV – Les Amis de Perreux**

Monsieur LAREURE informe de la fusion entre les associations Musicales de Vence et Les Amis de Perreux. Monsieur Damien-Pierre CHRISTOPHE en est le Président et Messieurs Guy MONROE et Christian LAREURE en sont les Vice-Présidents. Cette année, lancement d'un événement avec le vin de Perreux nouveau qui aura lieu le 22 novembre 2024 à l'auberge. Le festival de la poterie aura lieu en 2025 pour être en décalage avec le festival du verre au Crozet. De plus, Monsieur LAREURE fait part que la vente de plants de Vigne a été un vrai succès avec 210 pieds commandés.

- **Retour sur la course des caisses à savon**

Monsieur BRAT demande comment s'est déroulée cette manifestation. Madame VALADE lui répond que ce fut un vrai succès avec un énorme travail des bénévoles tant sur les préparatifs que sur le déroulement de la journée. Monsieur le Maire ajoute qu'avec une bonne anticipation cela a été une très belle réussite.

- **Intervention de Madame PERRET**

Elle fait part de la recrudescence de l'affichage sauvage. Monsieur le Maire a donné la consigne aux agents de retirer toutes ces affiches lors de leurs passages. Madame VALADE souhaite apporter une précision sur l'affiche de CAP sur Perreux qui a été mise sur un terrain privé. L'association avait une banderole hors format du panneau d'affichage à l'entrée de la commune et elle a donné l'autorisation de la mettre ailleurs. Madame PERRET lui répond

qu'exceptionnellement, l'association aurait pu la mettre au pied du panneau comme cela a été le cas pour le Tour de France. En tout état de cause, si cette manifestation se renouvelle, il leur sera demandé de faire une banderole au bon format pour pouvoir être mise sur le panneau d'affichage.

### RAPPEL DE DATES

- Commémoration du 8 mai 1945 : mercredi 8 mai à 11h15
- Prochain Conseil Municipal : 3 juin 2024 à 20h00
- Elections européennes : dimanche 9 juin 2024
- C.C.A.S : lundi 17 juin 2024 à 10h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Katy VAZQUEZ DUDEK